



Vente de voiture sans CT pour pièces

Par **butor**, le **27/02/2019** à **16:35**

Bonjour

est il possible de vendre un véhicule sans controle technique , en notifiant : vendue roulant pour pieces ?

Par **morobar**, le **27/02/2019** à **17:34**

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas, sauf vente à un professionnel.

Tous les lascars qui le font, agissent à leurs risques et périls tant civilement que pénalement.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17375>

Par **le semaphore**, le **27/02/2019** à **17:48**

Si le VL à plus de 4 ans le controle technique est obligatoire avant la mutation .

Article R323-22

I. - Les véhicules légers définis au II de l'article R. 323-6 doivent faire l'objet :

1° D'un contrôle technique dans les six mois précédant l'expiration d'un délai de quatre ans à compter de la date de leur première mise en circulation ;

3° **Avant toute mutation intervenant au-delà du délai de quatre ans prévu au 1° ci-dessus**, d'un contrôle technique, dont sont toutefois dispensés les véhicules ayant subi un contrôle technique dans les six mois précédant la date de demande d'établissement du

nouveau certificat d'immatriculation ;

INFRACTION DE CLASSE 4 BIS R323-1 du CR

Par **butor**, le **27/02/2019** à **18:04**

bonsoir

merci pour vos réponses je vais donc me diriger vers un pro de la destruction automobile

bonne soirée